

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex (SIRS de FRONTENEX)

Compte rendu du Conseil Syndical 11 février 2009 – 19h00 – Mairie de Frontenex

Présents : Mesdames et Messieurs André VAIRETTO, Président, Jean-Paul GIRARD, 1er Vice-Président, , Noëlle DREVON, Secrétaire, François RIEU, Gérard CLAREY, Sandra ORTEGA (membres du bureau), Christian BENEITO, Sandrine BERTHET, Serge BISASSON, Patrice BLANDIN, Pierre DURANDO, Ginette LOMBARD, Marie-France LOMBARDI, Bernard REY, Danièle ROCCHIA

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Jean-François ALLARD, Rachel CUVEX-MICHOLIN, André DURAND, Jean-Pierre FAZZARI, Isabelle FLACHARD, Gilbert FRANQUET, François GAUDIN, Elisabeth REY, Jocelyne RITTENER-RUFF, Alain ROUX-MOLLARD, Chantal SIMONNET

Secrétaire de Séance : Gérard CLAREY

Assistaient également à la réunion : Gérard BLANCO, Vice-Président de la CCHCS, Bernadette BOUVET et Sébastien GAUDET, secrétaires du syndicat

André VAIRETTO, Président du Syndicat, remercie les conseillers syndicaux de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la réunion, qui concerne principalement le vote du budget primitif 2009. Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2008 est validé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008

Il est présenté les résultats suivants :

Fonctionnement

	<i>Résultat brut 2008</i>	<i>Avec reprise excédent 2007</i>	<i>Résultat net 2008</i>
Dépenses	510 965.18	0	510 965.18
Recettes	558 095.02	excédent de fonctionnement 2007 de 53 324.37 €	611 419.39
Excédent	47 129.22 €		100 454.21 €

RESULTAT DE CLOTURE 2008 : 100 454.21 €

M. GIRARD, Vice-Président soumet au vote le Compte Administratif qui est adopté à l'unanimité. Le compte de gestion 2008 du receveur municipal est également accepté à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat 2008

Il est proposé de maintenir l'excédent de fonctionnement de **100 454.21 €** en section de fonctionnement ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Syndical.

BUDGET PRIMITIF 2009

André VAIRETTO rappelle le débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2008 et indique que la proposition de budget reprend les grandes lignes définies au cours de cette réunion.

A cet effet, il présente le projet de budget primitif suivant :

Imputation		Budgétisé 2008	Réalisé 2008	Proposition BP 2009	Commentaires
Charges à caractère général					
6064	Fournit. administ.	600,00	459,52	600,00	
6132	Locations immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00	Location du bureau du SIRS
616	Primes d'assurances	850,00	858,26	1 400,00	Chgt d'assureur en avril 2009
6225	Indemn. Comptable	350,00	255,22	190,00	Indemnités percepteur (proposition de fixer à 50% l'indemnité du percepteur)
6228	Divers	9 000,00	9 000,00	13 700,00	Remboursement des salaires des secrétaires
		6 200,00	5 560,40	4 000,00	Contrôle circuits
		110,00	101,47	110,00	Indemnité régisseur
		500,00	408,43	0,00	Gilets sécurité pour accompagnatrices
		0,00	0,00	3 000,00	Brassards fluos
		0,00	50,00	0,00	Remboursement cartes
6232	Fêtes et cérémonies	150,00	443,63	450,00	
6247	Transp.collectifs	580 000,00	487 463,78	534 000,00	
6261	Frais affranchisst	850,00	850,00	850,00	
6262	Frais téléphoniques	550,00	550,00	550,00	Frais de téléphone
6288	Autres services	300,00	152	300,00	Réparations dégradations
TOTAL		600 460,00	507 152,71	560 150,00	
Charges de personnel					
6218	Autre personnel ext.	900,00	900,00	950	Indemnité secrétariat
Dépenses imprévues Fonct					
22	Dépenses imprévues	500,00	0	1 320,00	
Autres charges gestion courante					
6531	Indemnités élus	3 200,00	2 912,47	3 100,00	
Charges exceptionnelles					
673	Titres annulés	464,37	0,00	1 494,21	
TOTAL DEPENSES		605 524,37	510 965,18	567 014,21	
Excédent antérieur reporté Fonc					
2	Excédent fonct. 2007	53 324,37	0,00	100 454,21	Péréquation 2007-2008
Dotations et participations					
7473	Subventions département	505 200,00	508 965,13	448 560,00	Basé sur 84% du coût du transport
7474	Subventions communes	28 000,00	12 280,01	0,00	Frais de fonctionnement
			17 904,88	0,00	Transport non subventionnés (Bonvillard, Cléry)
7478	Autres organismes	19 000,00	18 945,00	18 000,00	Participation des familles aux frais
TOTAL RECETTES		605 524,37	558 095,02	567 014,21	

Dans le cadre du débat avant l'adoption du budget, plusieurs points sont évoqués :

- la proposition de fixation de l'indemnité de conseil du percepteur à 50% est validée au motif que le budget du SIRS, important par son montant, ne nécessite pas une intervention particulière du Comptable Public.
- Jean-Paul GIRARD indique que le remboursement des frais salariaux à la Commune de Frontenex, pour la mise à disposition de deux agents, ont été réévalués à la hausse, en raison de l'augmentation de la charge de travail, notamment du secrétaire général, ce qui est confirmé par André VAIRETTO. Bernard REY s'interroge sur la pérennité de cette hausse. Il lui est indiqué que cela dépendra du travail demandé aux agents, mais que cette augmentation est également un ajustement en comparaison aux années antérieures.
- Acquisitions de brassards fluorescents pour les élèves transportés : un débat s'instaure sur la véritable utilisation par les jeunes. André VAIRETTO propose de l'inscrire au budget et que le bureau recueille l'avis de certaines communes l'ayant déjà expérimenté pour voir si cette dépense est vraiment opportune.
- Bernard REY s'interroge sur les frais d'affranchissements et sur l'utilité de transmettre des avertissements en recommandé. Il lui est indiqué que cela permet d'opposer aux parents la suspension éventuelle du transport pour leurs enfants. André VAIRETTO souligne avoir saisi la Direction des Transports du Conseil Général pour assouplir le règlement de la Charte des Transports qui prévoit une exclusion de 3 jours pour deux oublis de cartes durant toute la scolarité : l'idée émise est de n'appliquer cette sanction que sur une année scolaire. Une motion du Conseil Syndical du SIRS sera transmise au Conseil Général pour demander cet assouplissement.
- Au niveau des recettes, les conseillers valident le principe, au vu de l'excédent de fonctionnement important de 2008, de ne pas appeler auprès des EPCI membres et des communes membres, d'une part, les frais de fonctionnement 2009 et d'autre part, le remboursement des transports non subventionnés (auprès de Bonvillard et de la CCHCS, au nom de la commune de Cléry)

Au vu de l'excédent, plusieurs conseillers s'interrogent sur l'opportunité de réaliser un placement. André VAIRETTO propose que le bureau réfléchisse à cette opportunité et prenne l'attache du percepteur.

Dans le cadre du vote de ce budget, Monsieur Le Président soumet la validation de deux autres points.

Prix des cartes 2009/2010

Il propose de fixer le prix des cartes comme suit :

	Tarif départemental (pour mémoire)	Solde à la charge de la famille	
		<i>Secondaires</i>	<i>Primaires et maternelles</i>
1^{er} enfant	35 €	35 €	10 €
2^{ème} enfant	30 €	15 €	10 €
3^{ème} enfant	25 €	10 €	10 €
Gratuit pour les suivants			

Il propose également l'étude des autres tarifs :

- **les frais de duplicata** = 10 euros
- la délivrance d'une carte en cas de **double domiciliation** (séparation des parents, saisonniers...) = 10 euros
- la délivrance d'une nouvelle carte pour les élèves **renvoyés de leur établissement pour indiscipline** : il est proposé d'adopter le tarif fixé par la charte départemental (115 € en plus du prix normal de la carte).

Toutefois, si la famille connaît des difficultés financières et qu'une assistante sociale demande une remise sur ce prix, le bureau du Syndicat tranchera alors sur ce cas d'espèce. Il est également conseillé de prendre l'attache de l'établissement d'origine pour connaître les raisons exactes du renvoi.

- la **pénalité pour retard** par famille = 35 €

Il est proposé que cette pénalité s'applique par famille et non plus par carte demandée.

L'ensemble de ces tarifs est accepté à la majorité (13 pour, 1 abstention et 1 vote contre).

Renouvellement du contrat d'assurances

André VAIRETTO fait part des résultats de la consultation lancée pour le renouvellement de l'assurance du Syndicat. 5 compagnies d'assurance ont répondu (ANATEEP, MMA, AXA, GROUPAMA, SMACL) avec des garanties différentes et des tarifs variables. Après analyse et débat, les conseillers décident de retenir l'ANATEEP qui, même si la cotisation annuelle est légèrement supérieure à certaines offres, propose des garanties adaptées au transport scolaire.

Vote des budgets annexes

André VAIRETTO rappelle qu'historiquement, les élus du SIRS sont amenés à discuter et à approuver des budgets dits annexes car ils concernent l'activité des enfants du collège.

4 budgets sont présentés, dont la clé de répartition financière est la suivante : 40 % en fonction du potentiel fiscal de la commune et 60 % en fonction du nombre d'élèves de la commune membre scolarisé au collège.

Suite à une réunion du bureau du 28 janvier 2009, il a été proposé de voter ces budgets en la forme actuelle mais qu'à compter de 2010, il conviendra de rechercher une solution différente, ce qui est approuvé par le Conseil Syndical.

Budget du Gymnase des Grands Champs 2009 (CCHCS)

Gérard BLANCO vice-président en charge des équipements sportifs à la CCHCS présente le budget du Gymnase des Grands Champs qui s'élève à 31 897 € mais précise que ce montant peut être modifié car le budget de la CCHCS n'a encore pas été voté.

Toutefois, du fait d'un excédent de participation demandé en 2008 (5 407.47 €), et en application du prorata des 37/52 (temps effectif d'occupation par le collège), le montant global de l'appel à cotisation des communes s'élèvera à 17 288.47 €, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du Syndicat.

Installations sportives 2008/2009 – Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie

Gérard BLANCO présente le budget des équipements sportifs dont cette structure est gestionnaire depuis le 1^{er} janvier 2004 (courts de tennis et stade de football).

Ce budget, d'un montant de 1 240 €, comprend l'occupation par le collège du stade de football et des courts de tennis et tient compte de la non-utilisation en 2008 de la piscine, qui avait été budgétisée et appelée (- 2 200 €).

Ce décompte est validé à l'unanimité.

Installations sportives 2008 – Commune de Frontenex

Jean-Paul GIRARD présente le budget des installations sportives de la Commune de Frontenex (salle de judo et gymnase des Coquelicots), utilisées par les enfants du collège, d'un montant de 8 280 €.

La hausse de ce budget est liée à l'occupation plus importante par le collège et l'association sportive, qui n'avait pas été appliquée les années précédentes. Le coût horaire a, par contre, été modifié à la baisse (30€ /heure, contre 40 €).

Le budget, et les répartitions par commune telles que présentées, sont approuvés à l'unanimité.

Budget Collège 2009

André VAIRETTO rappelle, pour mémoire, qu'en 2008, il avait été alloué une somme de 2 000 € pour le fonctionnement du Foyer Collège, de 6 000 € pour l'Association Sportive du Collège et de 3 500 € pour les sorties de ski.

Pierre DURANDO fait part des demandes pour 2009, en rappelant les diverses activités prévues (sorties de ski, échanges, association sportive...) pour un montant prévisionnel de 11 000 €.

Il est également rappelé que la Commune de Frontenex verse la subvention au Foyer du collège et se fait rembourser par les autres communes membres.

Ce budget, et les répartitions par commune telles que présentées, sont approuvés à l'unanimité.

Plusieurs questions ressortent de ces budgets :

- Marie-France LOMBARDI souligne l'importance des montants pour la Commune de Mercury, pour seulement 6 élèves scolarisés. André VAIRETTO indique qu'ils sont liés au mode de répartition en vigueur depuis de nombreuses années et que le fonctionnement de ces budgets sera revu pour 2010.

- Sandra ORTEGA fait part de son étonnement et indique que ce devrait être au collège d'assumer ces charges.

- Bernard REY s'interroge sur le fonctionnement différent entre les deux gymnases et pense qu'un coût horaire serait préférable.

QUESTIONS DIVERSES

André VAIRETTO propose d'évoquer plusieurs points divers :

➤ **Retournement à Grésy/Isère au lieu-dit Fontaine**

André VAIRETTO indique que les services du Département se chargent de rendre conforme aux besoins des transporteurs, la nouvelle plateforme.

➤ **Transports des élèves de Montailleur**

André VAIRETTO fait part d'une pratique instituée depuis peu, qui consistait en la dépose au Chef-Lieu de Montailleur des collégiens (en lieu et place de l'arrêt « La Croix ») car le bus effectuait le ramassage des primaires au Chef-Lieu. Cela sécurisait en hiver, la remontée des enfants.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2009, les deux circuits sont réalisés par deux transporteurs différents, rendant cette pratique impossible.

➤ **Modification d'horaires – circuit 18 de Sainte Hélène sur Isère**

André VAIRETTO rappelle que les horaires ont été avancés au début du mois de janvier 2009, car les instituteurs se plaignaient du retard quotidien de l'arrivée à l'école.

Suite à une plainte de parents d'élèves qui se plaignent du laps de temps très court dont disposent les enfants à midi, une rencontre a eu lieu en mairie de Sainte Hélène sur Isère et la Commune devait s'assurer du respect des horaires de sortie par les instituteurs.

Gérard CLAREY indique que ces derniers laissent sortir les enfants à l'heure et qu'aucune solution ne peut être trouvée à ce problème.

➤ **Rencontre avec les transporteurs (FOURNIER, LOYET, GONTHIER, PITTON, FAURE STA)**

André VAIRETTO fait part de la décision du bureau d'organiser une rencontre entre les transporteurs, les représentants des parents d'élèves du collège et des établissements scolaires, madame la Principale du collège et les directeurs des écoles primaires et maternelles, pour faire le point sur les transports : la réunion est fixée au **mardi 3 mars 2009 à 18h30.**

➤ **Accompagnatrices à VERRENS ARVEY**

André VAIRETTO relate un problème sur le circuit 17 Primaire (doublage du circuit 16). Après vérifications, le nombre d'enfants présents rend nécessaire la présence de cet agent.

Il indique qu'une réunion est prévue entre les communes de Verrens Arvey, Plancherine, le SIRS et les parents d'élèves concernés pour rechercher une solution qui pourrait résider dans le transfert de certains enfants de maternelle dans le circuit 16.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h10.

Le Président,

André VAIRETTO